

Délégations financières en cours de validité et utilisation

Délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 novembre 2014, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
4 ^{ème}	Augmentation de capital afin de permettre la conversion des 8 225 770 OCEANes en circulation au 3 novembre 2014	31 décembre 2019	Montant nominal maximum de 7 585 805 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires d'OCEANes, conformément aux conditions prévues par la loi et le contrat d'émission modifié des OCEANes
5 ^{ème}	Augmentation de capital afin de permettre l'exercice des 119 547 052 BSA en circulation au 9 décembre 2014	Maturité des BSA, soit le 9 juin 2016	Montant nominal maximum de 3 984 901,70 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de BSA, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles

Suite à la conversion de 600 OCEANes, 5 533 nouvelles actions ont été créées au cours de l'exercice 2015.

Suite à l'exercice de 2 308 293 bons de souscription d'actions, 769 430 nouvelles actions ont été créées au cours de l'exercice 2015.

Autorisation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 28 octobre 2015, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
3 ^{ème}	Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 28 décembre 2018	Double plafond de (i) 4 500 000 actions et (ii) 10 % du capital social à la date de décision d'attribution par le Conseil d'administration, auquel s'ajoutera, le cas échéant, les actions à émettre pour préserver le droit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, conformément aux dispositions légales, réglementaires et/ou contractuelles

Le Conseil d'administration du 2 novembre 2015 a attribué gratuitement 1 425 000 actions à des salariés du Groupe et 2 500 000 actions au Directeur Général.

L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement le 2 novembre 2015 est majoritairement soumise à des conditions de présence et/ou de performance. Le terme de ce plan d'actions est fixé au 20 décembre 2017, faisant suite, selon les pays, soit à une période d'acquisition courant du 2 novembre 2015 au 20 décembre 2016 suivie d'une période de conservation d'un an, soit à une période d'acquisition courant du 2 novembre 2015 au 20 décembre 2017 sans période de conservation.

Au 31 décembre 2015, il restait 3 840 000 actions de performance en cours d'acquisition, au titre du plan d'attribution d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 2 novembre 2015, susceptibles de donner lieu à la création maximale de 3 840 000 nouvelles actions.